

12 juin 2022

(22-4421)

Page: 1/1

**Conférence ministérielle
Douzième session
Genève, 12-15 juin 2022**

Original: anglais

**DÉCLARATION SUR LE COMMERCE INCLUSIF ET L'ÉGALITÉ DES GENRES
DES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR
LE COMMERCE ET L'ÉGALITÉ DES GENRES**

DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

La déclaration ci-après, datée du 12 juin 2022, est distribuée au nom de l'Islande, du Botswana et d'El Salvador.

Des données fondées sur des données factuelles solides démontrent que l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes peuvent soutenir la croissance économique et y contribuer. Des politiques commerciales et l'établissement de règles tenant compte de l'égalité des genres peuvent créer un écosystème qui soutienne l'autonomisation économique des femmes, ce qui contribue à renforcer la résilience des femmes dans les crises. L'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes sont donc essentielles pour soutenir la paix et le développement durables.

Au cours des cinq dernières années depuis la CM11, des preuves fondées sur des recherches et des travaux conjoints des Membres de l'OMC ont été réalisés et ont mis en avant qu'il était important de traiter les questions de genre et de commerce dans le cadre de l'OMC.

Ces travaux sont conformes aux objectifs de l'OMC, tels qu'ils sont énoncés dans le préambule de son Accord, aux autres instruments internationaux et régionaux et à l'Objectif de développement durable 5 (parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles).

En tant que Coprésidents du Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres, nous indiquons que les Membres participants de l'OMC:

1. Ont mené des discussions thématiques sur les questions liées au commerce et au genre, plaçant ces questions à l'ordre du jour de l'OMC pour la première fois;
2. Ont consolidé leur expérience et leur expertise dans l'élaboration de politiques inclusives, y compris en concevant et en mettant en œuvre des politiques commerciales adaptées à l'égalité des genres, l'élaboration de règles et les programmes de l'Aide-pour-le commerce; et
3. Ont commencé à travailler sur le premier plan de travail sur le commerce et le genre à l'OMC, fondé sur quatre piliers: i) l'élaboration de politiques adaptées à l'égalité des genres; ii) une perspective tenant compte de l'égalité des genres appliquée à l'OMC; iii) des recherches et des travaux analytiques; et iv) l'Aide pour le commerce.

Sur la base de ces réalisations, nous sommes déterminés à poursuivre les travaux sur le commerce et l'égalité des genres.
